



## À LA UNE

### Ce qui va changer en 2017...

#### Le dispositif « Réponse Accompagnée pour Tous »

sera déployé dans le département à compter de juin 2017. Il s'agit de développer l'accompagnement des personnes

handicapées sans solution adaptée ou en risque de rupture de parcours. Pour ces situations, la MDPH pourra élaborer un Plan d'Accompagnement Global qui consiste en une combinaison de réponses très individualisées et portant sur l'ensemble des champs médico-social, social, sanitaire, scolaire, professionnel. Pour mener à bien ce dispositif, la mobilisation de l'ensemble des partenaires s'avérera nécessaire. A cet effet, la MDPH, l'ARS (Agence Régionale de Santé), le Conseil départemental et l'Education Nationale ont élaboré un plan d'actions autour de 4 axes :

- La mise en place du dispositif d'orientation permanent par les MDPH
- Le déploiement d'une réponse territorialisée
- La création d'une dynamique d'accompagnement et de soutien par les pairs
- L'accompagnement au changement des pratiques.

Des réunions de travail avec les partenaires associatifs seront proposées au courant du second trimestre 2017.

D'autres dispositifs visant à mieux répondre à une logique de parcours seront également mis en place :

**La Mise en Situation en Milieu Professionnel en ESAT (MISPE)** répond à la nécessité d'organiser des périodes d'immersion sécurisées et réglementaires en ESAT.

Le décret du 10 octobre 2016 précise les modalités de mise en œuvre : durée, objectifs, public, prescripteur, cotisation pour le risque accident du travail-maladies professionnelles (AT-MP), bilan-type. La MDPH, la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) et l'ARS ont réuni le 27 janvier 2017 les 11 ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail), le service public de l'emploi et différents partenaires afin de présenter ce nouvel outil. Sa mise en place sera effective dès parution de certains documents (CERFA, convention type) attendus au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017.

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter Madame Dattin, référente en insertion professionnelle, [cdattin@mdph37.fr](mailto:cdattin@mdph37.fr)

**Le Dispositif Emploi Accompagné** instauré par le décret du 8 décembre 2016 s'adresse à des personnes ayant la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé avec un projet d'insertion en milieu ordinaire, sur décision de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). Il comporte un accompagnement médico-social et un soutien à l'insertion professionnelle tout au long du parcours professionnel (recherche d'emploi et accompagnement dans l'emploi).

Le dispositif sera mis en œuvre dès qu'un organisme gestionnaire aura été désigné à la suite d'un appel à candidature de l'ARS.

**La Carte Mobilité Inclusion CMI**, remplacera au 1<sup>er</sup> juillet 2017, les cartes actuelles et comprendra trois mentions possibles (stationnement, priorité, invalidité). Si les critères d'attribution et les droits qui en résultent restent inchangés, la nouvelle CMI sera délivrée par le Président du Conseil Départemental et fabriquée par l'Imprimerie Nationale. La CMI invalidité

## INFORMATIONS MDPH

### ⇒ ADRESSE

38, rue Édouard-Vaillant  
CS 14233 - 37042 TOURS CEDEX 1  
Tél : 02 47 75 26 66 - Fax : 02 47 75 26 38  
Mail : [info@mdph37.fr](mailto:info@mdph37.fr) - Site : [www.mdp37.fr](http://www.mdp37.fr)

### ⇒ HEURES D'OUVERTURE

Ouverture du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h  
Un numéro de téléphone unique :  
02 47 75 26 66 de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h

## EDITORIAL

Depuis la création de la MDPH en 2006, le contexte a fortement évolué.

La MDPH est bien identifiée par les usagers : 40 000 demandes ont été traitées en 2016, soit 120% de plus que 10 ans plus tôt.

La mission d'accompagnement, sans attendre la mise en œuvre du dispositif « Réponse Accompagnée pour Tous » a été développée avec la mise en place d'un extranet pour le suivi des orientations et d'une commission pour les situations critiques.

Toutefois, il convient de mettre en place une organisation permettant de répondre aux enjeux de demain, afin de maintenir des délais d'instruction raisonnables, de répondre à l'évolution des situations complexes notamment liées au vieillissement de la population. C'est pourquoi le Conseil départemental a souhaité engager un rapprochement entre la Direction de l'Autonomie et la MDPH, dans une perspective de Maison Départementale de l'Autonomie.

L'objectif est d'apporter une meilleure qualité de service auprès des personnes handicapées, mais également des personnes âgées en mutualisant certaines missions (accueil/information, instruction, évaluation).

L'étude d'opportunité qui est en cours de réalisation permettra de dégager les gains éventuels d'une telle organisation.

Les associations de personnes handicapées, dans le cadre de la COMEX, seront bien évidemment associées à cette réflexion qui devrait aboutir à la fin du 1<sup>er</sup> semestre.

Une nouvelle équipe de direction a été nommée afin de mener à bien ce projet avec Thierry Mispoulet en tant que directeur préfiguré et Laurent Raymond, qui remplacera Valérie Bouillard au 1<sup>er</sup> avril.

En effet, après 11 années passées à la MDPH, Madame Valérie Bouillard change de mission, mais toujours au sein du Conseil Départemental d'Indre et Loire. Au nom des élus et des partenaires, je tiens à la remercier pour son investissement et ses valeurs humaines.

**Nadège Arnault**  
Vice-Présidente du Conseil Départemental  
En charge des affaires sociales

## À LA UNE (suite)

et stationnement sera délivrée à titre définitif aux bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie GIR (Grille Iso Ressource) 1 et 2 qui la sollicitent.

## ÉCHO DU MÉDICO-SOCIAL

### Les projets de l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour 2017

L'offre départementale de l'ARS Centre-Val de Loire sera renforcée en 2017 par la mise en place de nouveaux dispositifs visant à fluidifier les parcours des personnes en situation de handicap, en lien avec le déploiement de la démarche « Réponse Accompagnée pour Tous ».

#### Dispositifs pour les personnes en situation d'amendement Creton

Deux dispositifs verront le jour à compter du deuxième trimestre 2017, visant à favoriser la continuité des parcours des jeunes en situation d'amendement Creton en adaptant les modalités de prise en charge aux besoins de cette population.

#### Pôle de Compétence et de Prestations Externalisées

Ce nouvel outil dans la palette de l'offre médico-sociale territoriale permettra de concevoir et d'organiser une réponse transitoire ou pérenne, pour des personnes n'ayant pas de réponse adaptée à leurs besoins et d'agir ainsi en amont ou lors des ruptures de prise en charge dans les parcours de vie. Sa mise en œuvre est prévue au second semestre 2017.

#### Sessad Autisme

Dans le cadre du plan Autisme, le développement de l'offre se poursuit afin de faciliter la scolarisation des enfants et adolescents autistes par la création de 15 places de Sessad à la rentrée de septembre 2017.

#### Dispositif Emploi Accompagné

Ce dispositif a pour objectif de faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées en milieu de travail ordinaire. Les modalités de sa mise en œuvre sont en cours d'élaboration au niveau régional.

## VIE DE LA MDPH

### Changement de direction

Présente à la MDPH depuis ses débuts, ce n'est pas sans une certaine émotion que je quitterai le poste de directrice à la fin du mois de mars 2017.

L'aventure a été de taille. En 10 ans l'activité a plus que doublé et avec le soutien sans faille des professionnels nous avons réussi à maintenir des délais d'instruction en moyenne de quatre mois, à force de dématérialisation, de simplification, d'optimisation... que des ions positifs bien sûrs !

La qualité de la réponse à l'utilisateur a toujours été au centre des

préoccupations de la MDPH avec le souci d'une évaluation globale, équitable et répondant aux besoins de la personne handicapée.

Aujourd'hui, la MDPH entre dans une nouvelle phase avec un projet de Maison Départementale de l'Autonomie, le développement de l'accompagnement des parcours, l'évolution des réponses en dispositifs...

Bref, le temps est venu de passer le relais à une nouvelle équipe.

Je ne doute pas que Laurent Raymond qui me succédera au 1er avril et Thierry Mispoulet, directeur préfigurateur de la Maison Départementale de l'Autonomie sauront répondre à ces défis.

Merci aux élus, aux professionnels de la MDPH et aux nombreux partenaires institutionnels et associatifs qui ont partagé et permis cette aventure.

**Valérie Bouillard, Directrice de la MDPH.**

### Votre interlocuteur administratif change ...

Depuis 2010, les gestionnaires des droits sont responsables de l'instruction et du suivi administratif des dossiers des usagers sur la base d'un secteur géographique déterminé.

Compte tenu de l'évolution croissante de l'activité et dans l'objectif d'optimiser les délais de réponse, une nouvelle organisation est mise en place en 2017.

Désormais, à la réception de chaque nouvelle demande, un gestionnaire en charge du suivi du dossier sera identifié. Les usagers continueront ainsi à avoir les coordonnées d'un interlocuteur privilégié sur les courriers même si ce n'est pas toujours le même professionnel qui suit leur dossier lors des renouvellements.

## COTE CITOYENNETÉ

### AAH et modalités de mise en œuvre du décret n° 2017-122 du 1<sup>er</sup> février 2017 relatif à la réforme des minimas sociaux

Cette mesure est recommandée dans son rapport « Repenser les minimas sociaux : vers une couverture socle commune » par le député Christophe SIRUGUE.

Les personnes concernées sont celles dont le taux d'incapacité permanente a été déterminé comme étant supérieur ou égal à 80%.

La détermination du taux d'incapacité permanente, et la durée de droit commun d'attribution de l'AAH et du complément de ressources restent toujours comprises entre 1 à 5 ans.

C'est la durée maximale dérogatoire qui passe de 10 à 20 ans.

Cette mesure permet de simplifier les procédures pour les personnes dont le handicap n'est pas susceptible d'évolution favorable, en espaçant leur démarche de renouvellement.

Cette disposition s'applique dès le 3 février et les décisions CDAPH pourront prévoir désormais cette nouvelle durée d'attribution.

## Journée de formation avec le SDIS 37 dans un ESAT de l'Adapei d'Indre-et-Loire

C'est une première en Indre et Loire...

Sur l'initiative d'un membre du personnel, une journée de formation s'est déroulée auprès d'une trentaine des travailleurs en situation de handicap à l'ESAT « Les Ormeaux » de Montlouis/Loire. Au programme, trois pompiers formateurs au Service Départemental d'Intervention et de Secours d'Indre-et-Loire (SDIS de Ballan-Miré) ont proposé trois animations sur « La sensibilisation au sein de l'entreprise » : Protéger, Alerter, Secourir ; manipulation des extincteurs ; chasse aux risques. La journée s'est terminée par un exercice d'évacuation en cas d'incendie avec l'ensemble de l'ESAT. Cet exercice a mis en évidence le besoin de mettre une organisation plus structurée.

Témoignage de quelques travailleurs ayant participé à cette journée :

Véronique (atelier conditionnement) : « *J'ai bien aimé toutes les activités. On a appris les gestes en cas d'incendie et d'accidents et les dangers dans les maisons. Les pompiers étaient vraiment à notre écoute.* »

Enrick (atelier menuiserie) : « *J'ai appris à évacuer les personnes dans l'atelier enfumé.* »

Benoît (atelier espaces verts) : « *L'organisation était très bien. Je suis prêt à recommencer.* »

Journée très appréciée par l'ensemble des travailleurs et redemandée.

## Expérimentation accès TER Car

Le Conseil Régional expérimente pour deux ans un accès TER en autocar pour les personnes en situation de handicap. Cette expérimentation complète les dispositifs existants et desservira les

lignes Aubigny/Gien, Châteauroux/Poitiers et Châteauroux/Tours. Ce service s'adresse aux personnes possédant une carte d'invalidité, de priorité ou de stationnement (bientôt CMI, Carte Mobilité Inclusion) ; une carte de pensionné ou réformé de guerre ou ayant leur propre fauteuil roulant.

Avec l'une de ces cartes, il est possible d'accéder à ce transport aux points d'arrêts routiers et intermédiaires (point d'arrêt habituel de car) au prix du ticket même si le trajet comporte des correspondances. Il est possible de se faire accompagner par un agent SNCF.

Pour les personnes en fauteuil roulant, une prise en charge en taxi peut s'organiser dans les arrêts intermédiaires, ce service est gratuit, à réserver 48H00 à l'avance.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous renseigner auprès des agents SNCF, par téléphone ou internet. Vous pouvez également donner votre avis sur ce service.

Contacts : 0 800 83 59 23 - [www.TER.SNCF.com](http://www.TER.SNCF.com)

## Droit de vote et accessibilité

En avril, mai et juin prochain, auront lieu les élections présidentielle et législatives.

Les procédures, équipements et matériels électoraux doivent être appropriés, accessibles, faciles à comprendre et à utiliser et ce quel que soit le type de handicap de la personne (par exemple : accès au lieu de vote de plain-pied, isolement accessible en fauteuil roulant, chemin de guidage pour les personnes déficientes visuelles...)

Les électeurs en situation de handicap peuvent être accompagnés d'une personne de leur choix qui les aidera à exprimer leur vote sans décider à leur place.

L'accès aux chiens guides et aux chiens d'assistance est autorisé.

## LOISIRS, SPORT, CULTURE

### Le Centre de Création Contemporaine Olivier Debré (CCC OD)

En mars 2017, le CCC OD ouvrira un nouveau lieu, jardin François 1<sup>er</sup> à Tours. Unique en son genre, ce centre d'art contemporain intègre un fonds historique du peintre Oliver Debré. Il garde sa dimension expérimentale en diffusant l'art le plus actuel accessible à tous.

Au rythme de 10 expositions par an, le service des Publics du CCC OD invite les visiteurs à vivre avec et dans l'art. Un accompagnement personnalisé est proposé pour permettre à chacun de suivre l'actualité artistique et faire l'expérience de la création.

Seul, entre amis, en famille ou en groupe, un accompagnement personnalisé peut être proposé pour favoriser l'approche de l'art contemporain.

Simple curieux, l'espace d'exposition de la nef reste visible en permanence depuis l'extérieur. L'accueil, la librairie et le café du centre sont en accès libre,

favorisant échanges et rencontres en toute convivialité.

L'accessibilité du lieu est assurée pour tous grâce aux ascenseurs, boucle à induction magnétique, toilettes adaptés, consignes poussettes, change bébé...

Contact : Mme Thibault Noélie, chargée des publics, 02 47 70 23 23. [www.cccod.fr](http://www.cccod.fr)



© Benoît Fougeirol / ccc od, Tours

# VIE DES ASSOCIATIONS

## Autisme : Formation des aidants familiaux

Dans le cadre du troisième plan Autisme, trois samedis sont proposés aux parents, familles et aidants familiaux, afin de leur apporter une meilleure connaissance sur l'autisme, et des compétences pratiques pour leur permettre de faire face à la situation de handicap tant sur le plan administratif que personnel.

Contact : Monsieur Rocque au 06 30 55 84 56 ou [didier.rocque@wanadoo.fr](mailto:didier.rocque@wanadoo.fr)

## Permanences associatives à la MDPH



MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL

5, SQUARE SAINT-ÉTIENNE 75011 PARIS TEL : 01 58 07 24 10

## Le Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF)

Il organise deux permanences mensuelles dans les locaux de la MDPH pour les accompagnements et les suivis individuels, sur les questions relatives à la vie sociale, affective et sexuelle en direction des personnes en situation de handicap, des familles, des auxiliaires de vie, des accompagnants de la personne en situation de handicap. Ces permanences ont lieu de 14 h 30 à 16 h 30.

- Mercredi 5 et vendredi 21 avril • Mercredi 3 et vendredi 19 mai
- Mercredi 7 et vendredi 23 juin

Contact : MFPF, 10, place Neuve, 37000 Tours - 02 47 20 97 43  
[mfpf37@wanadoo.fr](mailto:mfpf37@wanadoo.fr)

## L'Association France Spondyloarthrite (AFS)



Prochaines permanences d'accueil et d'écoute ouvertes aux malades et à leurs proches, de 14 h à 16 h 30.

- Jeudi 6 avril • Jeudi 4 mai • Jeudi 1<sup>er</sup> juin

Contact : Jean-Christophe Gauvrit  
02 47 26 19 98 - [gauvrit.jean-christophe@neuf.fr](mailto:gauvrit.jean-christophe@neuf.fr)

# EMPLOI ET FORMATION

## « Handicap et Travail : histoires de parcours ... »

C'est le thème retenu comme fil rouge des animations prévues pour les 70 ans de l'ARPS, Association pour la Rééducation Professionnelle et Sociale, le vendredi 22 septembre 2017.

La salle l'Escale à Saint-Cyr-sur-Loire deviendra pour l'après-midi un point de rencontres :

- Rencontres avec les adhérents et découverte de l'histoire de l'ARPS ;
- Rencontres avec ses établissements qui proposent des actions en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap ;

# AGENDA

## 2<sup>e</sup> semaine du handicap : 6 au 10 juin à Azay Le Rideau.

Les associations « Génétique Actions » et « Familles Rurales du Ridellois » renouvellent leur action en organisant une deuxième édition de « Handicap et Vous ». Cette organisation souhaite mettre en avant les problèmes des personnes à mobilité réduite, mais aussi les avancées, les améliorations en matière de handicap en valorisant le potentiel, la joie de vivre et les talents des personnes ayant un handicap. Tous les types de handicap seront évoqués à travers des animations de sensibilisation auprès des écoles élémentaires, du collège et du grand public. Cette semaine s'adresse aux associations, aux organismes sociaux professionnels et à toute personne sensible ou concernée, valide ou non valide. Au programme : forum des associations, démonstrations handisports, dîner spectacle à l'aveugle, parcours handicap, cinéma plein air ...

Renseignements complémentaires et inscriptions  
au 06 10 97 19 73  
ou 06 21 60 45 81 ou sur [www.facebook.com/groups/Handicapetvous/](http://www.facebook.com/groups/Handicapetvous/)

## (A) Musées-vous à la Bibliothèque, le 5 avril de 14H30 à 17H30

Les musées de Tours viennent à votre rencontre.

Au Muséum d'Histoire Naturelle comme au Musée des Beaux-Arts ou au Musée du Compagnonnage, les animaux sont partout. Dans les vitrines et les tableaux bien sûr, mais ils se cachent aussi derrière des noms d'outils et sont parfois même ... bien vivants !

Au moyen de reproductions de tableaux, de terrariums, de moulages, de statuettes et de bien d'autres surprises, c'est un certain regard sur les collections des musées qu'il vous est proposé de venir partager, quel que soit votre âge. Ces animations sont accessibles à tous (à noter : pas de traduction en LSF).

Contact : Médiathèque  
2 esplanade François Mitterrand  
à Tours - 02 47 54 30 42

- Rencontres aussi avec des témoins d'horizons variés qui ont accepté de venir raconter leurs parcours : de médaillés français aux Abilympics 2016 (Olympiades des métiers réservées aux personnes en situation de handicap), aux créateurs d'entreprise, en passant par des acteurs-comédiens de renom... une promesse d'échanges riches, et de belles histoires à ... « parcourir » !

Plus d'info : 02.47.24.84.74 - [karine.soulier@arps.fr](mailto:karine.soulier@arps.fr)  
[www.arps.fr](http://www.arps.fr)